



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION N° 199/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Abrogation de la délibération n° 92/2022 relative à la demande de subventions pour la restauration de la chapelle de la visitation à Piène-Haute et approbation du nouveau plan de financement

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 92/2022 du 26 septembre 2022 afin de procéder à la correction du montant inscrit sur le plan de financement.

Le montant total des travaux de restauration est de 155 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

ABROGE la délibération n° 92/2022 au 26 septembre 2022.

APPROUVE la demande de subvention au Département et à la DRAC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION A PIENE-HAUTE

DEPENSE :

Montant 155 000 € HT

RECETTES :

DEPARTEMENT 80 % 124 000 €
(Dans le cadre des aides à la conservation des patrimoines civil et religieux)
ETAT (DRAC) 20 % 31 000 €

TOTAL TTC : 186 000 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN